



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/11/2023

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 30/11/2023, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme FERRON Patricia. La séance commence à 18 h 05.

Sont absents et excusés :

M. ALLAIN Mathieu (Parent d'élève) remplacé par M. LETE Jean-Baptiste (Parent d'élève), Mme HUFTIER Judith (CPE) remplacée par Mme BROSSARD Aude (CPE), Mme PELLERIN Aurore (Parent d'élève), Mme ZALCZER Marie (Professeur) remplacée par Mme MARC Maguelone (Professeur).

Sont absents et non excusés :

Mme IMBERT Audrey (Conseillère départementale), M. LLOPIS Yann (Maire de Montagnac), M. MIRALTO Gabriel (Elève), M. MORGO Christophe (Conseiller Départemental).

Sont présents :

Mme BROSSARD Aude (CPE), Mme CAMMAS Céline (Professeur), Mme CAPITAO Nadia (Parent d'élève), M. CHALABI Rachid (Parent d'élève), Mme FERRON Patricia (Principale), Mme FONTAINE Adeline (Parent d'élève), M. HENRY Hervé (AED), Mme JOLY Martine (Professeur), M. LETE Jean-Baptiste (Parent d'élève), Mme MARC Maguelone (Professeur), M. MASEDA-FAURIE Léo (Elève), Mme MICHEL Anne (Parent d'élève), M. NAVARRO Yves (Personnalité qualifiée), Mme PUIGMAL Nathalie (Gestionnaire), Mme SERRA Corine (Professeur), Mme SICRE Caroline (Personnalité qualifiée), Mme VIGNES Laetitia (Professeur).

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 12.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Mme Ferron présente Mme Sicre Caroline, Directrice adjointe du Crédit Agricole de Pézenas et Montagnac, qui siège en tant que personne qualifiée (en remplacement de M. Margail).

M. Navarro souhaite que chacun puisse se présenter, si possible, au début du premier Conseil d'Administration de l'année.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Une représentante des parents d'élèves fait remarquer qu'il y a une erreur sur le nombre de votants dans le compte rendu du précédent Conseil d'administration. Une rectification sera faite.

Elle fait également un retour sur le fait que les deux fédérations de parents d'élèves ont appuyé la demande d'un professeur d'éducation musicale, ce qui a finalement produit son effet puisque les 4èmes ont maintenant leur enseignante.

Mme Ferron explique qu'elle avait transmis le CV de cette personne dès le 02 septembre 2023 au rectorat. Ceci est une perte de temps et d'énergie pour tous.

Une représentante des enseignants souligne que l'absence d'enseignant sur ce poste dès le début de l'année n'est pas normale.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Présentation du projet d'ordre du jour du présent conseil

Pour information :

Il n'y aura pas de questions diverses.

Point N° 3 - Éléments d'ordre éducatif et/ou pédagogique

3 - 1 - Résultat du questionnaire proposé par le MEN en lien avec le harcèlement

Pour information :

300 élèves sur 315 ont répondu à ce questionnaire.

Mme Ferron tire le bilan de ce questionnaire et le met en parallèle avec ce que nous vivons au collège.

Il ressort que 10 % environ des élèves ne se sentent pas bien, principalement parce qu'ils se sentent exclus d'un groupe. Certains enseignants adoptent des stratégies pour pallier à cela (exemple : en les choisissant comme capitaine d'équipe en EPS).

Les réponses correspondent à ce que nous vivons et gérons au quotidien : conflits verbaux ou physiques, avec parfois escalades dans l'agressivité que les équipes s'évertuent à faire cesser immédiatement. Il importe de développer chez les élèves la réalité des faits : ont-ils été vus, entendus ou rapportés?

Il existe une difficulté au niveau de certains responsables légaux qui refusent parfois d'admettre la responsabilité de leur enfant. Il y a beaucoup de déni des élèves aussi et des retournements de situation dans les ressentis des élèves, retournements souvent étonnants pour les équipes pédagogiques et de vie scolaire.

Un des membres des personnels d'éducation attire l'attention sur le fait que malgré l'anonymat, les élèves, côte à côte lors de la passation du questionnaire, ont parfois eu tendance à regarder ce que cochant le voisin et cela a peut-être un peu faussé certaines réponses.

En ce qui concerne les bousculades, elles ne sont souvent pas intentionnelles mais inévitables au vu du comportement général à la sortie des classes par exemple.

Il ressort que le taux de vol est très faible alors que beaucoup se plaignent pourtant du vol de stylo 4 couleurs.

Pas de problème chez nous au niveau des toilettes. Un représentant des personnels d'éducation explique que leur localisation facilite la surveillance et que régulièrement un personnel d'entretien est également présent pour dissuader.

En ce qui concerne internet, Mme Ferron s'étonne du faible taux de problèmes alors qu'elle reçoit des appels récurrents des parents concernant les réseaux sociaux.

Seule la moitié des élèves connaissent les numéros contre le harcèlement alors qu'ils figurent dans le carnet. Peut-être faudrait-il faire un focus à la rentrée prochaine.

Seuls 4,8 % des élèves déclarent dans ce questionnaire avoir déjà embêtés par des camarades. Ils sont dans le déni. En effet, ce chiffre n'est pas du tout en corrélation avec le nombre de ceux qui ont été effectivement embêtés, d'après nos constats.

Pour le collège, le premier objectif est le développement de l'estime de soi : mise en place d'un protocole d'écoute contre les intimidations et le harcèlement, ou par exemple d'un AET avec l'association Astrée « Être attentif aux autres » en 4ème (beaucoup de volontaires pour se former au soutien à leurs pairs), l'éducation à la vie sexuelle et affective aussi (acceptation de son corps, de l'autre...).

5 élèves ont déclaré avoir subi des violences sexuelles. Mais le questionnaire étant anonyme, il est impossible de les retrouver (même si Mme Ferron a pu cibler le niveau de classe).

Une représentante des enseignants demande ce que l'on peut faire de tout cela. Mme Ferron dit que beaucoup de choses se passent aussi à la maison. On incite perpétuellement les élèves à se confier. Parfois un suivi à l'extérieur est préconisé. On travaille avec les parents.

Un représentant des parents demande si l'on peut faire un retour de ce sondage aux élèves.

On demande son avis au représentant des élèves. Il est surpris de certains chiffres : il pensait qu'il y avait moins de bagarres et plus d'insultes.

Une représentante des enseignants rappelle que la communication entre élèves est souvent étonnante et qu'ils n'ont pas toujours conscience que les mots qu'ils emploient sont des insultes.

Mme Ferron explique que ces propos sont très souvent à caractère sexuel, religieux ou liés aux origines.

Un représentant des équipes éducatives pense qu'un retour n'est pas forcément simple à faire et que les équipes sont attentives au quotidien.

3 - 2 - Gaspillage alimentaire

Pour information :

Le 13 Novembre, une action a été mise en place à l'initiative de l'UPC et de la diététicienne afin de quantifier le gaspillage alimentaire et de trouver des solutions. Le bilan de cette action fait apparaître que 23 % des aliments préparés ont été jetés ce jour-là dont 32 % des entrées (mais la salade n'était pas belle et les fajitas étaient énormes, trop sûrement pour certains de nos 6èmes). On est dans la moyenne départementale avec 120g de déchet par élève. Le Conseil départemental aimerait faire chuter ce chiffre à 80g.

Les points forts de l'établissement sont les suivants : assiette constituée à la demande, un effectif prévisionnel très proche de l'effectif réel, respect des grammages préconisés, temps de repas suffisant, pain en fin de ligne permet une meilleure gestion.

L'UPC nous fait également des propositions d'amélioration : création d'un bar à salade, faire des commandes moins importantes que le nombre d'élèves prévus (afin de limiter le gaspillage cuisine, c'est à dire ce qui n'est pas servi), mettre la soupe en libre-service pour pouvoir se resservir, proposer des portions « petite faim ». Les personnes de l'UPC reviendront sur une deuxième journée.

Un représentant des personnels d'éducation explique que parfois les élèves n'osent pas dire non quand on leur demande s'ils en veulent plus. Une représentante des personnels enseignants suggère qu'ils pourraient venir réclamer une portion plus importante s'il s'avère qu'ils ont aimé ce qu'ils ont goûté.

Ces derniers jours, des bacs ont été installés à l'entrée de la cantine afin que les élèves y déposent leurs vêtements. Ceci fait suite aux gâteaux et morceaux de pain qui sont retrouvés dans les toilettes.

Les AED sont attentifs à repérer les gros mangeurs et les autres afin de les inciter au partage. Ils sont attentifs aussi à ce qu'ils mangent correctement, suite à un jeu du jeûne qui a été repéré parmi les élèves.

Une enseignante rappelle que des actions sont mises en place en 6ème et 5ème autour de l'alimentation (lecture des étiquettes) et de l'action « bouger ramer ». Malheureusement, ils retrouvent à la maison les aliments dont on leur apprend qu'ils ne sont pas bons pour la santé.

Par ailleurs, les AED font la chasse dans la cour aux bonbons et boissons sucrées (pourtant interdits par le Règlement Intérieur).

Point N° 4 - Éléments d'ordre matériel et/ou financier

Mme Ferron explique que la direction a cette année fait le choix, sur les projets nécessitant financement, de ne pas mener de réunion anticipée de concertation avec les personnels enseignants, mais de faire appel aux associations et fédérations de parents d'élèves pour discuter des financements manquants, et ensuite de voir la nécessité de faire des choix.

Si les dons promis sont votés au point suivant, seul le projet de fête du collège restera pour le moment en suspens, au moins jusqu'au compte financier.

Mme Ferron et M. Navarro évoquent un possible financement des besoins pour la fête du collège par l'Amicale Laïque. Mais cela pourra être vu et confirmé plus tard.

4 - 1 - Clés de répartition Op@le

Enoncé de la délibération :

Les clés de répartition Op@le sont votées.

Remarques et commentaires :

L'adjointe-gestionnaire explique que nous devons voter pour fixer les clés de répartition, clés déjà votées en 2022 pour le budget prévisionnel 2023 mais sur lesquelles l'établissement n'avait aucun recul. Des charges imputées à l'établissement sont liées à celui-ci mais aussi au service de la demi-pension. Comme nous n'avons pas de compteur divisionnaire, il faut par exemple penser les choses en termes de répartition au prorata des surfaces, ce que va nous présenter notre gestionnaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - Dons

Enoncé de la délibération :

Mise au vote des dons

Remarques et commentaires :

La FCPE souhaite faire un don de 354 euros, fléché sur le projet d'Education aux Médias (porté par Mmes Joly et Serra).

Le FSE du collège souhaite faire un don de 1290 euros pour aider au financement de toutes les autres actions qui sont actuellement en suspens faute de financement.

Mme FERRON et l'ensemble des personnels de l'établissement remercient cette association et à l'antenne locale de la FCPE pour leur soutien sur les projets élaborés par les équipes éducatives et pédagogiques.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 3 - Projets AET

Pour information :

Ils sont donnés à voir dans un tableau de synthèse, conjointement avec d'autres projets non AET (c'est-à-dire qui ne sont pas co-financés par le CD34 et le collège).

4 - 4 - Budget 2024

Pour adoption :

Mme Puigmal rappelle que le budget est construit avec des contraintes, les charges obligatoires, les demandes institutionnelles, les directives de la collectivité de rattachement (par exemple, on nous impose de mettre certaines sommes à la viabilisation). Ce budget s'établit avec des recettes qui viennent des familles (pour la restauration et les voyages ; et le rachat de carnets par exemple) et d'un loyer (du moins jusqu'à l'an passé : l'appartement qui donne sur la cour n'est pas encore loué).

Cette année, la subvention du CD34 est de 67.816 euros. Mme Puigmal rappelle l'existence de différents services : dans le service général, AP, VE et ALO, ce dernier étant la base pour fonctionner (eau, électricité par exemple) ; puis le service spécial qui est celui de la restauration.

La subvention du Département est en baisse de 2.6% ! Le CD34 tient compte du COFI 2022, qui établissait que le collège avait 92 jours de fonds de roulement. C'est trop, dit le CD34 : il faut utiliser ce fonds de roulement. Le Collège est en pourparlers avec le CD34 pour réexpliquer que le collège a déjà pris près de 20.000 euros sur le FDR en 2023 et que nous sommes donc en réalité à 66 jours environ de FDR. La direction du collège déplore que le CD34 ne réévalue pas la situation sur la base de cette information.

En électricité, la facture est moins importante mais dans le même temps, le contrat de maintenance énergétique a triplé. Le collège a également eu la surprise de recevoir une facture du SICTOM de 2000 euros de plus que l'année passée pour l'enlèvement des déchets. Surprise également de constater que l'enlèvement des poubelles « jaunes » est désormais facturé, sans aucune annonce ni contrat modifié.

L'équipe de direction a choisi de mettre la totalité de la subvention du CD34 sur le service ALO, ce qui ne suffit même pas à le couvrir. Mme Ferron explique qu'elle trouverait logique que le CD34 couvre au moins la totalité des besoins de fonctionnement. Le COFI n'est qu'en mars 2024. Mme Ferron explique vouloir demander un complément de subvention en janvier.

Un représentant des enseignants demande si on est obligé de passer par l'entreprise choisie par le CD34 pour la maintenance. Mme Puigmal explique que le collège a adhéré au nouveau marché lancé par le département. Ce marché

a été renouvelé en septembre. Le CD34 a choisi un nouveau prestataire, notamment pour faire réparer tout ce qui ne fonctionnait pas et n'est peut-être pas encore découvert (d'où un montant prévisionnel sans doute plus important que les besoins, pour couvrir d'éventuelles mauvaises surprises). Le CD34 s'est engagé à faire un retour précis sur tout cela. Rappel : le montant de ce contrat de performance énergétique a triplé par rapport au budget 2022.

Mme Puigmal explique qu'il faut de toute façon faire un prélèvement sur le FDR. Pour le service AP, ce prélèvement sert à financer les coûts liés aux photocopies, les fournitures de base (papier, feutres...), la part des enseignants pour le voyage en Italie et une petite partie du projet « jeunes voix » que l'établissement avait choisi de ne pas financer l'an dernier faute de moyens. Mme Puigmal rajoute que c'est ce fonctionnement en N-2 qui est tout à fait problématique. Sur le pédagogique, Mme Ferron déclare qu'il faut bien, dans le même temps, continuer à tout faire pour ouvrir le champ des possibles pour les élèves : qu'ils puissent sortir par exemple.

Mme Ferron explique que, par exemple, le CD34 ne finance plus les EPI pour ses propres personnels. Le budget est en déséquilibre : toute la subvention du CD34 doit être affectée au service ALO.

Ce budget est cependant complété les subventions d'Etat (par exemple, la subvention des CPG, le financement de la DAAC pour la chorale, le fonds social), mais aussi les dons votés lors de ce CA et les familles (restauration, voyages).

En dépenses, il a été choisi de ne pas abonder les crédits pédagogiques, habituellement de 3280 euros.

Un représentant des enseignants s'inquiète pour le CDI par exemple et demande si cela signifie qu'il ne faut pas renouveler les abonnements, si cela signifie que plus aucun achat n'est possible. La réponse est oui. Il est demandé si l'on ne doit pas non plus renouveler le logiciel du CDI. La réponse est oui également, au moins jusqu'au COFI. Les renouvellements des abonnements seront reportés et celui du logiciel se fait en septembre.

Un représentant des enseignants indique qu'il est désolant de découvrir que le collège ne peut pas proposer autre chose aux élèves que l'eau et l'électricité. Mme la Principale répond que le CD34 fait ses choix. Elle ajoute toutefois que le département a aussi un programme éducatif territorial par le biais des AET qu'il finance ou cofinance.

Mme Puigmal précise que ce que l'on va voter pour ce budget est la répartition par services

Un représentant des enseignants explique que les enseignants, qui découvrent cette situation, ne vont pas souhaiter avaliser cette subvention insuffisante (ceci sans lien avec le travail reconnu sur ce budget). Les représentants des enseignants ne veulent pas voter favorablement pour une répartition des manques.

Mme Ferron et l'assistance se demande si les représentants du CD34 lisent les PV des Conseils d'Administration. Le prélèvement sur FDR sera de 10 941.96 euros, ce qui laisserait 41 jours sur le fonds de roulement.

Le budget 2024 est adopté : 11 pour et 6 abstentions.

4 - 5 - Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés/contrats/conventions à incidence annuelle

Enoncé de la délibération :

Mise au vote de la délégation

Remarques et commentaires :

Mme Ferron explique que donner cette délégation au chef d'établissement permet de ne pas tenir réunion du CA pour la signature de tout marché dès le premier centime. Cette délégation ne vaut que pour les contrats/marchés/conventions à incidence financière annuelle.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - Questions diverses

Pour information :

Pas de questions diverses pour ce CA.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 40.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

La Présidente

Mme FERRON Patricia


Feuille de présence du conseil d'administration du 30/11/2023

Liste des membres titulaires

Membre de Droit interne :

Mme FERRON Patricia Principale		Mme PUIGMAL Nathalie Gestionnaire	
Mme HUFTIER Judith CPE	Excusée		

Représentant du conseil départemental :

Mme IMBERT Audrey Conseillère départementale		M. MORGÓ Christophe Conseiller Départemental	
---	--	---	--

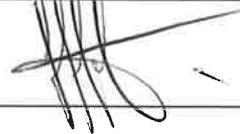
Représentant du conseil municipal :

M. LLOPIS Yann Maire de Montagnac	
--	--

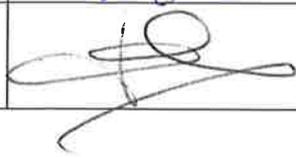
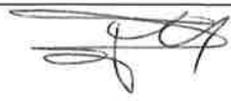
Personnalité qualifiée :

M. NAVARRO Yves Personnalité qualifiée		Mme SICRE Caroline Personnalité qualifiée	
---	---	--	---

Représentant du collège électoral des personnels enseignants :

Mme CAMMAS Céline Professeur		Mme SERRA Corine Professeur	
M. HENRY Hervé AED		Mme VIGNES Laetitia Professeur	
Mme JOLY Martine Professeur		Mme ZALCZER Marie Professeur	Excusée

Représentant du collège électoral des parents d'élèves :

M. ALLAIN Mathieu Parent d'élève	Excusé	M. CHALABI Rachid Parent d'élève	
Mme CAPITAO Nadia Parent d'élève		Mme FONTAINE Adeline Parent d'élève	

Feuille de présence du conseil d'administration du 30/11/2023

Liste des membres titulaires

Représentant du collège électoral des parents d'élèves :

Mme MICHEL Anne Parent d'élève		Mme PELLERIN Aurore Parent d'élève	
---	---	---	---

Représentant du collège électoral des élèves :

M. MASEDA-FAURIE Léo Elève		M. MIRAULT Gabriel Elève	
---	---	---------------------------------------	--

Invité :

M. RONDEPIERRE David Agent Comptable	
---	--

Feuille de présence du conseil d'administration du 30/11/2023

Liste des membres suppléants

Membre de Droit interne :

Mme BROSSARD Aude CPE	
--	---

Représentant du conseil municipal :

Mme TOKOTO Sabine Adjointe au maire	
--	--

Représentant du collège électoral des personnels enseignants :

Mme LAFONT Bérengère Professeur		Mme PUIG Isabelle Professeur	
Mme MARC Maguelone Professeur		Mme RUFY SERRES Marie AESH	
Mme PEREZ Sonia Professeur			

Représentant du collège électoral des parents d'élèves :

Mme KADDAR Samira Parent d'élève		M. MASEDA PUGA Oriol Parent d'élève	
M. LETE Jean-Baptiste Parent d'élève		Mme MIRAULT Valérie Parent d'élève	
Mme MARCONCINI Odile Parent d'élève		Mme TAZALI Fouzia Parent d'élève	

Représentant du collège électoral des élèves :

M. PELLERIN Jolan Elève		M. SABLIER Axel Elève	
--	--	--	--